

Du 7 juillet 2025 au 31 décembre 2026.

- Le quotient familial est calculé chaque année pour chaque foyer fiscal sur la base des données transmises dans la déclaration annuelle des revenus de l'année précédente.
- Le quotient familial retenu pour la facturation est celui **1er janvier de l'année en cours.**
Sans communication du quotient familial au centre de loisirs, le tarif appliqué est le tarif « non allocataire ».
- Les sorties ainsi que toutes les interventions spécifiques ou spectacles sont compris dans le prix de la journée.
- L'adhésion familiale **est de 20€** du 1er janvier au 31 décembre de l'année en cours.
- Les chèques CESU, ANCV de l'année en cours sont acceptés pour règlement avant la date limite d'utilisation indiquée sur vos chèques.
Il n'y a pas de remboursement ou bien d'avoir sur un règlement CESU ou ANCV.

Quotient familial	Tarifs spécifiques mis en place dans le cadre d'une convention spécifique avec la C.A.F de la Manche et la MSA	
CAF : entre 0€ et 510€ MSA : entre 0€ et 600€	Journée avec repas	4€
	Demi-journée sans repas	1.80€
	Demi-journée avec repas	3.50€
CAF : entre 511€ et 620€ MSA : entre 601€ et 900€	Journée avec repas	5.50€
	Demi-journée sans repas	3€
	Demi-journée avec repas	4.30€
Le tarif applicable est diminué de 50% à partir du 2ème enfant de la famille inscrit au centre de loisirs		

Quotient familial	Tarifs mis en place dans le cadre du partenariat avec la C.A.M.S.M.M.N	
Entre 621€ et 900€ Le prix du repas est de 2.50€	Journée sans repas	6.40€
	Journée avec repas	8.90€
	Demi-journée sans repas	3.90€
	Demi-journée avec repas	6.40€
Entre 901€ et 1400€ Le prix du repas est de 3€	Journée sans repas	8.20€
	Journée avec repas	11.20€
	Demi-journée sans repas	5€
	Demi-journée avec repas	8€
Plus de 1401€ Le prix du repas est de 3.50€	Journée sans repas	10€
	Journée avec repas	13.50€
	Demi-journée sans repas	6.10€
	Demi-journée avec repas	9.60€
Non allocataires et hors agglomération Le prix du repas est de 4€	Journée sans repas	17.10€
	Journée avec repas	21.10€
	Demi-journée sans repas	11.50€
	Demi-journée avec repas	15.50€

A Ducey-Les Chéris, le 5 mai 2025.

Chers parents,

Aujourd'hui, l'association Musique Expérience est en conventionnement avec la Communauté d'Agglomération Mont Saint Michel Normandie jusqu'au 31 décembre 2026.

Dans ce cadre, l'association a été sollicitée pour adopter les tarifs des centres de loisirs du grand territoire.

Ces nouveaux tarifs seront appliqués dès le lundi 7 juillet 2025.

Nous conserverons une politique tarifaire qui favorise l'accessibilité au centre de loisirs pour tous en fonction du quotient familial. Nous vous joignons ces nouveaux tarifs. Votre quotient familial est mis à jour depuis février 2025 par la CAF et la MSA.

Pour rappel, une journée avec repas coûte entre 45 et 55 euros à l'association. La C.A.M.S.M.N et la CAF prennent en charge 80 à 85% de ce coût selon le quotient familial de la famille.

Aujourd'hui, plusieurs raisons nous ont amené à suivre l'évolution des tarifs proposés par la collectivité locale et augmenter les tarifs des repas :

- La facturation d'un repas du mercredi est passé de 3.50 euros net à 7.20 euros net au 01/09/24 et augmentera à nouveau au 01/09/25. Le Conseil Départemental a impacté le coût salarial des équipes de cuisine sur le prix du repas.
- Le changement de projet pour une restauration de meilleure qualité aux vacances avec des produits en circuit court mais une augmentation importante des coûts.
- Le coût salarial des animateurs volontaires et permanents a augmenté au 01/01/2025.

En vous remerciant de votre compréhension, nous vous prions d'agréer nos salutations les meilleures.

Julie LE BERRE,
Directrice intérimaire de
L'association Musique Expérience